

## Nous sommes d'importance systémique – un regard rétrospectif critique sur la pandémie COVID-19



Le Conseil fédéral a justifié la distribution rapide et non bureaucratique de dizaines de milliards de francs à l'économie en invoquant, entre autres, la "pertinence systémique". Ce n'est pas que nous ne reconnaissons pas les besoins de l'économie et de son soutien. Mais il est difficile de comprendre pourquoi des milliers d'indépendants ont été livrés à leur sort pendant si longtemps après le confinement.

Il est rapidement apparu qui était particulièrement pertinent pour le système en cette période de crise difficile: le système de santé, qui a été confronté aux plus grands défis à tous les égards et qui a fait un travail remarquable.

Outre les effets physiques directs du virus COVID-19 et ses conséquences souvent fatales, la crise a déclenché des craintes chez de nombreuses personnes ou intensifié des symptômes psychologiques déjà existants. Dans cette situation, de nombreuses personnes se sont terrées, se sont abstenues de suivre des thérapies parce qu'elles refusaient d'utiliser les transports publics ou n'osaient tout simplement pas sortir. De notre point de vue, la solution logique était de proposer des thérapies par téléphone ou par chat vidéo. Suite à une pression intense, l'OFSP a finalement opté pour une réglementation d'exception qui relève de la demi-mesure. Les consultations par téléphone ont finalement été autorisées, les chats vidéo n'ont même pas été mentionnés. Nous nous retrouvons donc dans une zone grise à cet égard. La situation était pire pour les psychothérapeutes délégués. Les consultations téléphoniques en ces temps de pandémie sont passées de 240 à seulement 360 minutes pour 6 mois.

Contrairement à la Suisse, le gouvernement autrichien a, selon la fédération autrichienne de psychothérapie, autorisé les traitements psychothérapeutiques par téléphone et par Internet dès le début de la pandémie. Et les conditions de remboursement sont égales à celles des thérapies en face à face.

Certains de nos membres avaient au moins été soulagés par la décision du Conseil fédéral de permettre la réouverture complète des cabinets de psychothérapeutes à partir du 27 avril 2020. Une rapide enquête auprès de nos membres a montré que de nombreux psychothérapeutes ont dû faire face à une baisse massive de leurs revenus parce que les clients renonçaient à suivre une thérapie pour diverses raisons. Voir l'article à ce sujet dans cette newsletter.

Malgré ces restrictions massives, nous avons essayé de faire de notre mieux et nous continuerons à nous engager en faveur de conditions équitables pour nos membres.

Enfin, je suis particulièrement heureuse que Kurt Roth vienne renforcer le comité. Beaucoup d'entre vous se souviennent certainement de lui, car il avait déjà été membre du comité de l'ASP auparavant. Après une interruption de plusieurs années due à une charge de travail importante, il nous est revenu. Nous lui souhaitons une chaleureuse bienvenue! Sur la page suivante, vous en apprendrez davantage sur Kurt Roth.

Cordialement,

Gabi Rüttimann

## Enquête éclair auprès de nos membres



La pandémie COVID 19 a suscité une vive agitation et d'importantes préoccupations chez nombre de nos membres. Même après avoir tenté de donner un aperçu étape par étape du déroulement du confinement et de ses conséquences pour la psychothérapie, des questions et des doutes subsistaient. Afin d'étayer nos requêtes auprès de l'OFSP et pour connaître l'impact sur la vie professionnelle de nos membres, nous avons procédé à une courte enquête. [En lire davantage...](#)

## Le concept de sécurité après la fin du confinement

Avec la levée du confinement, la Confédération suisse a publié un concept de sécurité modèle dans le cadre de COVID-19, qui sert de ligne directrice aux associations et aux institutions, organisations et entreprises. Dans le cadre de la psychothérapie, notre tâche en tant qu'association était d'élaborer un concept de sécurité adapté et de le mettre à la disposition de nos membres. Dans un souci d'exhaustivité, nous publions également le concept de sécurité dans cette newsletter. Il est également disponible sur notre site web. [En lire davantage...](#)



## COVID 19 – L'OFSP intraitable au sujet de la psychothérapie déléguée



La décision de l'OFSP d'augmenter le nombre de consultations téléphoniques pour la psychothérapie déléguée de 240 à 360 minutes par 6 mois a été accueillie avec beaucoup d'incompréhension par le milieu professionnel. L'inégalité de traitement des psychothérapeutes par rapport aux psychiatres, qui sont autorisés à recourir aux consultations téléphoniques pour une durée pratiquement illimitée, est une source particulière d'indignation. Présenter, de plus, les 360 minutes comme une extension de la gamme des services proposés n'a fait que secouer les têtes. [En lire davantage...](#)



## Sois le bienvenu au comité de l'ASP, cher Kurt Roth

L'ASP reçoit un renfort hautement bienvenu en la personne de Kurt Roth qui vient compléter le comité à un moment où d'importantes négociations concernant le modèle de prescription sont en cours. En tant que chef de clinique, Kurt Roth apporte avec lui de nombreuses années d'expérience dans le secteur des soins de santé, en particulier dans le domaine des négociations tarifaires avec les caisses-maladie et les autorités sanitaires. [En savoir davantage sur sa carrière...](#)

## Le travail sur le modèle de prescription se poursuit

Malgré la crise de COVID 19, le travail sur l'introduction du modèle de prescription pour la psychothérapie se poursuit. Les associations ASP, FSP et SBAP ont mis en place le groupe de travail "PsyTarif", qui prépare actuellement les conditions et discussions à mener avec les différents partenaires tarifaires en vue des négociations tarifaires. L'OFSP a fait savoir qu'il était prêt à introduire le modèle de prescription. Toutes les parties concernées devront travailler dur jusqu'à la finalisation du projet. [En lire davantage...](#)



## Délai de conservation des dossiers médicaux

Le 1er janvier 2020, le nouveau droit de la prescription, qui régit l'obligation pour les médecins de tenir un dossier médical, est entré en vigueur. Suite à cet amendement, la FMH a émis la recommandation de désormais conserver les dossiers médicaux pendant 20 ans. Afin de déterminer si ce droit affecte également les psychothérapeutes indépendants au niveau de l'obligation de conserver les dossiers, nous avons demandé à notre avocat de nous éclairer sur cette question. [En savoir davantage...](#)



## Position de l'Alliance pour la santé en Suisse concernant la santé psychique



Une trentaine d'organisations à but non lucratif sont membres de l'Alliance pour la santé en Suisse. L'Alliance se considère comme une plaque tournante entre les spécialistes de la santé, la politique et l'économie et s'engage à promouvoir la santé. Au cours de l'année dernière, plusieurs groupes de travail ont rédigé divers documents de prise de position, dont un sur la santé mentale, auquel l'ASP a également contribué. Vous trouverez ici un résumé.

[En lire davantage...](#)

---

### Impressum:

Textes: Marianne Röth, Gabriela Rüttimann

Photos: Marianne Roth, iStock

Élaboration: Marianne Roth,

Production: Ursula Enggist

Traductions: Claudia Menolfi, Alessandro Arrigoni

© Assoziation Schweizer Psychotherapeutinnen und Psychotherapeuten ASP / Association Suisse des Psychothérapeutes ASP

Le contenu de cette newsletter est protégé par le droit d'auteur. Tous droits réservés.

ASP, Secrétariat, Riedtlistrasse 8, 8006 Zurich, tél. 043 268 93 00, [asp@psychotherapie.ch](mailto:asp@psychotherapie.ch)



Scannez ce code QR avec votre Smartphone et vous en saurez plus sur l'ASP.

### Déclaration de protection des données de l'ASP

En lisant cette newsletter et en visitant notre site Internet, vous confirmez que vous avez lu et compris notre déclaration de protection des données et que vous en acceptez le contenu.